

ARIANE 72 RSP

Réseau Soins Palliatifs

H.A.D.

Hospitalisation A Domicile

Dispositif

« Garde malades à domicile »

Un ensemble de services, dispositif ou mesures permettent de faire le choix d'une forme de soins moins traditionnelle et / ou celui d'une fin de vie à domicile, en bénéficiant d'une prise en charge adaptée tant sur le plan physique que psychologique.

Rester à domicile jusqu'au bout de la vie

Réseau de soins palliatifs, hospitalisation à domicile, dispositif de garde malade à domicile, congé de solidarité familiale pour le (la) salarié(e) : autant de services ou mesures qui permettent de faire le choix d'une forme de soins, d'une fin de vie à domicile, en bénéficiant d'une prise en charge adaptée tant sur le plan physique que psychologique.

Un réseau de santé sarthois pour un public diversifié

Ariane 72 RSP est un **réseau de santé spécialisé** dans les soins palliatifs. « **RSP** » doit donc s'entendre « **R**éseau **S**oins **P**alliatifs ». Cette appellation englobe toute action permettant de soulager la douleur, d'améliorer le confort et la qualité de vie, d'apaiser les souffrances psychiques, physiques d'une personne atteinte d'une maladie grave, évolutive, et ce, quel que soit son âge, quel que soit le stade de l'évolution de sa maladie.

S'inscrivant dans une démarche **partenariale, pluridisciplinaire** et couvrant l'ensemble du département, Ariane 72 RSP fonde ses activités sur la loi du 9 juin 1999 qui vise à **garantir à tous, l'accès aux soins palliatifs**. Ainsi, ce réseau souhaite promouvoir l'esprit et la culture des soins palliatifs en influant progressivement sur les représentations, les pratiques, les approches face à la maladie grave et ce, dans le respect de la personne.

Depuis peu, face aux demandes croissantes, le réseau **étend** de plus en plus son **champ d'intervention dans les différents lieux de vie** (domicile, maison de retraite, logements foyer, foyer d'hébergement) pour accompagner au mieux la personne malade,

sa famille, son entourage.

Ainsi, Ariane 72 RSP **s'adresse à tous** : aux acteurs du secteur sanitaire, paramédical, social..., aux personnes malades, à leur famille, à leurs proches, aux usagers.

Ce réseau repose sur une équipe de coordination composée de **professionnels** (médecins, cadre de santé clinicien, infirmières cliniciennes, psychologues, secrétaires...).

Il est financé par l'Agence Régionale d'Hospitalisation et l'Union Régionale des Caisses Primaires d'Assurance Maladie des Pays de la Loire.

Ariane 72 RSP propose une variété de services...

aux professionnels

- des **formations** (initiales ou continues) sur les concepts et enjeux des soins palliatifs
- des **conseils ou un soutien méthodologique** : aide à la formalisation de projets de service en soins palliatifs, soutien à la gestion de crise, analyse de pratiques, harmonisation des pratiques, participation à l'élaboration d'outils...
- une **réflexion éthique** dans la pratique soignante
- un renforcement dans la **coordination** de soins palliatifs : une mise en relation des acteurs en favorisant l'interaction constante «domicile-établissement de santé», un soutien auprès des médecins généralistes dans les prises en charge difficiles
- un **accompagnement** et une dynamique dans les projets de soins palliatifs
- une **documentation** : ouvrages, CD Rom...

☞ *Aux usagers*

Un **soutien** auprès du patient, des proches, de l'entourage pour vivre, au mieux et au quotidien, avec la maladie et son évolution via :

- une **écoute** (permanence et conseils téléphoniques de 9h à 17h du lundi au vendredi),
- une **prise en charge** sur le lieu de vie **en lien avec le médecin traitant**. Des prestations adaptées sont proposés :
 - des entretiens **psychologiques** (pour partager vos inquiétudes, vos préoccupations...),
 - des **rencontres** pour recueillir vos besoins, vos souhaits,
 - une **coordination** avec toutes les personnes qui s'occupent de vous pour améliorer votre qualité de vie et de soins,
 - des **consultations médicales**,
 - une **aide** au maintien à domicile (dans le cadre du dispositif « garde malades »),
- une **information** sur les enjeux de la prise en charge de la maladie.



Ariane 72 RSP

40, rue Delagénère - 72000 Le Mans

☎ 02 43 54 26 94

Fax : 02 43 74 72 59 - ariane72@fondation-gcoulon.fr

Cadre de santé : Nathalie BARDET

J.A.L.M.A.L.V.

(Jusqu'À La Mort Accompagner La Vie)

Association de Bénévoles

40, rue Delagénère - 72000 Le Mans

☎ 02.43.54.27.12



« *Quelques mots pour se comprendre* »

... les soins palliatifs

Les soins palliatifs sont des soins actifs, continus, évolutifs, coordonnés et pratiqués par une équipe pluri professionnelle. Ils ont pour objectif, dans une approche globale et individualisée, de prévenir ou de soulager les symptômes physiques (dont la douleur, mais aussi les autres symptômes), d'anticiper les risques de complications et de prendre en compte les besoins psychologiques, sociaux et spirituels dans le respect de la dignité de la personne soignée.

Les soins palliatifs cherchent à éviter les investigations et les traitements déraisonnables et se refusent à provoquer intentionnellement la mort. Selon cette approche, le patient est considéré comme un être vivant et la mort comme un processus naturel. Les soins palliatifs s'adressent aux personnes atteintes de maladie grave évolutive ou mettant en jeu le pronostic vital ou en phase avancée et terminale, ainsi qu'à leur famille et à leurs proches. Des bénévoles formés à l'accompagnement et appartenant à des associations qui les sélectionnent peuvent compléter, avec l'accord du malade ou de ses proches, l'action des équipes soignantes.

L'HOSPITALISATION A DOMICILE

L'Hospitalisation A Domicile (HAD) est une alternative à l'hospitalisation traditionnelle. Elle permet de dispenser au domicile du malade, des soins médicaux et paramédicaux continus coordonnés et complexes, pour une période limitée mais révisable. Elle ajoute à la sécurité des soins, le confort psychologique et physique du domicile.

Le service d'**HAD** vise donc, **en maintenant à domicile**, à :

- **écourter le séjour du patient** en établissement de santé public ou privé,
- **éviter une (ré)hospitalisation**,
- **organiser une alternance** avec la structure hospitalière.

☞ **POUR QUI ?**

L'HAD peut s'adresser à **tous les malades**, quel que soit leur âge, **ayant besoin de soins curatifs ou palliatifs**, et qui peuvent **être pris en charge à domicile**, à l'exception de ceux atteints d'insuffisances rénales et respiratoires ou qui relèvent de la psychiatrie. (*art. R712-2 du code de la Santé Publique*).

Parmi les malades en HAD, on retrouve ainsi tous les types de prise en charge : Soins Palliatifs, Neurologie, Cardiologie, Endocrinologie, Cancérologie, Obstétrique, Pneumologie, Ortho traumatologie. Les soins délivrés aux patients en HAD permettent l'application usuelle de techniques hospitalières.

☞ **COMMENT ?**

Sur proposition du médecin généraliste, ou du médecin hospitalier, ou du médecin spécialiste libéral, dans tous les cas avec

l'accord du malade et/ou de sa famille, et après avis du médecin coordonnateur et de l'équipe soignante de l'HAD.

La demande d'admission est transmise au médecin coordonnateur de l'HAD.

Le cadre infirmier et le médecin coordonnateur de l'HAD pourront se déplacer et juger des possibilités de prise en charge du malade et des soins qui lui seront nécessaires. Ils pourront ainsi se rendre au domicile du malade pour étudier l'accès et les possibilités d'aménager une chambre de soins et pour établir la liste du matériel à y apporter. Ils évalueront également les possibilités de collaboration avec la famille ou l'entourage du malade. Une assistante sociale et une psychologue participent à cette évaluation.

Les délais peuvent être très rapides en fonction du besoin du malade.

☞ FONCTIONNEMENT

L'HAD assure la prise en charge du malade 24 h/24 et 365 jours par an, grâce à l'intervention d'une équipe pluridisciplinaire : médicale, infirmière, sociale, administrative et logistique.

Le plan de soins établi par le praticien prescripteur sera étudié conjointement avec :

- ☞ **Le médecin traitant** du malade, qui en est le responsable médical,
- ☞ **Le médecin coordonnateur** de l'HAD,
- ☞ **L'équipe** d'infirmier(ère)s, aides-soignants(e)s, salarié(e)s et libéraux ainsi que d'autres intervenant(e)s paramédicaux(ales).

Le médecin coordonnateur est garant de la qualité des soins et assure les relations entre les différents médecins.

Frais de séjour : Tout ce qui concerne le traitement et le confort du malade est pris en charge dans le cadre de l'PHAD : les soins, le matériel et les fournitures médicales. S'agissant des honoraires des médecins et paramédicaux libéraux, des médicaments, des examens (laboratoire, radiographie), le tiers payant intégral est réalisable.

☞ **H.A.D. de l'Association d'Hygiène Sociale de la Sarthe**

• **HAD Le Mans Métropole**

92-94, rue Molière

72000 LE MANS

☎ **02.43.50.32.57** - Fax : 02.43.50.38.10

Médecins coordonnateurs par intérim :

Dr Benoît CHAGNEAU

Infirmières coordinatrices :

Mmes Claire BERANGER et

Sylvie MAHE

Secteur : Le Mans et 10 km alentour

• **H.A.D. - Centre Hospitalier**

56 avenue Pierre Brûlé

72400 LA FERTE-BERNARD

☎ **02.44.71.86.45** - Fax : 02.43.60.29.96

Médecin coordonnateur : **Dr Benoit**

CHAGNEAU - Cadre infirmier :

Mme Leslie BOUTOUYRIE

Secteurs de La Ferté-Bernard, Tuffé, Montfort le-Gesnois, Bonnétable et Montmirail

• **H.A.D. P.G.N.S. (Pôle Gériatrique Nord Sarthe)**

9 Allée Marie-Louise Souty

72240 CONLIE

☎ **02.43.52.11.56** - Fax : 02.72.88.04.88

had.pgns.sec@ahs-sarthe.asso.fr

Médecin coordonnateur : **Dr Ber-**

trand DEVAUD - Cadre infirmier :

Mme Caroline BESNARD

Secteurs de Ballon, Beaumont-sur-Sarthe, Conlie, Fresnay-sur-Sarthe, Loué, Mamers, Marolles-les-Braults, Sillé-le-Guillaume

• **H.A.D.**

22 boulevard de la République

72200 LA FLECHE

☎ **02.52.60.06.72** - **06.32.82.53.03**

Médecin coordonnateur : **Dr Jérôme**

DUPONT - Cadre infirmier :

Mme Ericka GAUDIN

Communes : Arthezé, Asnières-sur-Vègre

Auvers-le-Hamon, Avoise, Bazouges-sur-le-

Loir, Bousse, Clermont-Créans, Courcelles-la

Forêt, Cré-sur-Loir, Courtiliers, Crosnières

Dureil, La Chapelle-d'Aligné, La Flèche,

Le Bailleul, Juigné-sur-Sarthe, Ligron,

Louailles, Malicorne-sur-Sarthe, Mareil-sur-

Loir, Mézeray, Notre-Dame-du-Pé, Noyen-sur

Sarthe, Parcé-sur-Sarthe, Pincé, Précigné,

Sablé-sur-Sarthe, St-Jean-du-Bois, Solesmes,

Souvigné-sur-Même

☞ **HADruses**

Centre Hospitalier

5 Allée St Martin

72500 CHÂTEAU-DU-LOIR

☎ **02.43.44.77.82**

hadsecretariat@ch-chateauduloir

Médecin coordonnateur :

Dr Marc BERTRAND

Cadre de santé :

Mme Mireille ARMAND

Secteur de Bouloire, La Chartre-sur-le-Loir,

Château-du-Loir, Ecommoy, Le Grand-Lucé,

Le Mans Est-Campagne, Le Mans-Sud-Est,

Le Lude, Mayet, Pontvallain, St-Calais,

Vibraye

🏠 Hospitalisation A Domicile - HAD -

63 bis rue d'Alençon - 61250 CONDE-SUR-SARTHE

☎ 02.33.32.91.99 - Fax : 02.33.32.00.60 - had.alencon@wanadoo.fr

Médecin coordonnateur : Dr Jean-Luc NOEL

Infirmière coordinatrice cadre : Mme Virginie DELARUE

Communes : Aillières-Beauvoir - Ancinnes - Arconnay - Bérus - Béthon - Blèves - Bourg-le-Roi - Champfleur - Chassé/Villeneuve-en-Perseigne - Chenay - Cherisay - Fyé La Fresnaye-sur-Chedouet/Villeneuve-en-Perseigne - Gesnes-le-Gandelin - Grand-champs - Les Aulneaux - Le Chevain - Lignéres-la-Carelle/Villeneuve-en-Perseigne - Livet-en-Saosnois - Louzes - Montigny/Villeneuve-en-Perseigne - Moulins-le-Carbonnel Neufchâtel-en-Saosnois/Villeneuve-en-Perseigne - Oisseau-le-Petit - Roues-sé-Fontaine - Roullée/Villeneuve-en-Perseigne - St-Paterne - St-Rigomer-des-Bois/Villeneuve-en-Perseigne - Thoiré-sous-Contensor

VIVRE LA FIN DE VIE A DOMICILE

LE DISPOSITIF « GARDE MALADES » A DOMICILE

Dans le cadre du développement des soins palliatifs mis en œuvre par l'Etat depuis la loi du 9 juin 1999 visant à garantir le droit à l'accès aux soins palliatifs, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS) a décidé de financer de nouvelles mesures visant à soutenir le maintien à domicile.

Ces mesures regroupent **la rémunération de gardes-malades à domicile** en soutien des familles et **la prise en charge financière de fournitures et médicaments** habituellement **non remboursables**.

En Sarthe, le dispositif de « garde malades » à domicile a été organisé conjointement avec les professionnels impliqués dans les soins palliatifs, les associations d'aide à domicile et les représentants de la CPAM.

Les gardes-malades sont des auxiliaires de vie, diplômées ou non, volontaires. **Elles ont suivi une formation sur l'accompagnement des personnes gravement malades avec le réseau de soins palliatifs Ariane 72 RSP.** Elles sont engagées dans une démarche de formation continue, mensuelle, et dépendent de quatre associations :

- **AMAPA**
- **ADMR L'Association du Service à Domicile**
- **Association de Soutien à Domicile (Familles Rurales)**
- **Proxim' Services***

Ces associations ont signé une convention avec la CPAM de la Sarthe et interviennent sur l'ensemble du département.

Conditions d'attributions :

⇒ Liées à la qualité d'assuré social

Intervention en faveur des assurés sociaux ainsi que de leurs ayants droits qui sont affiliés au Régime général, relèvent de la compétence de la Caisse Primaire et ont droit aux prestations en nature de l'Assurance Maladie.

⇒ Liées à l'état de santé

Intervention au stade terminal de la maladie, quelque soit la maladie : cancer, maladie neurodégénérative, maladie d'Alzheimer...

La prescription médicale justifie cet état et peut être faite par le médecin hospitalier, le médecin traitant, le médecin d'hospitalisation à domicile, le médecin de la CPAM pour les Services de Soins Infirmiers à Domicile. Les équipes mobiles de soins palliatifs (Hôpital du Mans, Centre Médical Georges Coulon, Antenne du Pôle Gériatrique du Nord Sarthe) et le réseau de soins palliatifs Ariane 72 RSP peuvent vous conseiller.

Des soins médicaux et paramédicaux continus et coordonnés devant par ailleurs être garantis.

⇒ Liées au statut des professionnels

Les gardes-malades doivent dépendre d'une association ayant signé une convention avec la CPAM de la Sarthe.


⇒ Liées aux ressources

Le revenu fiscal de référence figurant sur le dernier avis d'imposition est à prendre en compte, déduction faite du loyer et des charges locatives ou des frais d'accession à la propriété. (*Voir tableau en annexe*)

Associations d'aide à domicile
(Dispositif garde malades à domicile)

⇒ **AMAPA**


11 rue de Pied Sec - **72100 LE MANS**

 **02.43.50.20.20**

fax : 02.43.50.20.29

⇒ **Association de Soutien à Domicile**
(Familles Rurales)

34, Rue Paul Ligneul - **72015 LE MANS cedex 2**


 **02.43.39.75.00**

fax : 02.43.39.75.19

⇒ **ADMR L'Association du Service à Domicile**

Fédération ADMR Sarthe - 6, Rue Victor Duruy

72650 ST SATURNIN

 **02.43.72.05.00**

⇒ **PROXIM'SERVICES**

19, Avenue de Paderborn - 72000 LE MANS

 **02.43.81.00.61**

fax : 02.43.81.04.72

Conseil général

CIDPA

Centre d'Information Départemental Pour l'Autonomie

38 avenue Bollée - 72000 LE MANS

☎ 02.43.81.40.40 - Fax : 02.43.76.17.54

cidpa@cg72.fr - Site internet : www.cidpaclie.sarthe.org

Ce document réalisé par le CIDPA vous a été remis par :